

REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail – Liberté – Patrie

MINISTERE DE L'URBANISME, DE L'HABITAT ET DE LA REFORME FONCIERE

Direction Générale des Infrastructures et des Equipements Urbains (DGIEU)

PROJET D'INFRASTRUCTURES ET DE DÉVELOPPEMENT URBAIN (PIDU)

Crédit IDA administré par le Groupe de la Banque mondiale

No du Crédit : IDA-6298-TG

AVIS A MANIFESTATION D'INTERÊT (SERVICES DE CONSULTANT – SELECTION DE CABINET/FIRME)

RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT (FIRME) EN VUE DU CONTRÔLE ET DE LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU PONT KPELEOUWAYI AINSI QUE L'AMENAGEMENT ET LE BITUMAGE DE LA VOIE RELIANT LA RUE BITUMÉE AU NIVEAU DE L'ABATTOIR A LA ROUTE NATIONALE (RN) N° 19 AU NIVEAU DU CENTRE DON-BOSCO (1500 ml) DANS LA VILLE DE KARA

Activité N°110 approuvée dans le STEP

AMI N°06/2022/MUHRF/DGIEU/PIDU

1. Le Gouvernement de la République Togolaise représenté par le Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Réforme Foncière (MUHRF) a obtenu de l'Association Internationale de Développement (IDA) un crédit pour la mise en œuvre du Projet d'Infrastructures et de Développement Urbain (PIDU), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements autorisés au titre du contrat de services relatif à la mission de la surveillance et du contrôle des travaux de construction du pont de kpélèouwayi ainsi que l'aménagement et le bitumage de la voie reliant la rue bitumée au niveau de l'abattoir à la route nationale (RN) n° 19 au niveau du centre Don-Bosco (1500 ml) dans la ville de Kara.
2. Les Services (tâches spécifiques non exhaustives) à réaliser par le Consultant sont le contrôle et la surveillance des travaux à savoir : i) la validation des études techniques, ii) le suivi de la mise en œuvre des mesures de sauvegardes environnementales et sociales (Plan de gestion environnementale et sociale, Mécanisme de gestion des plaintes, code de conduite, plan d'actions violence basée sur le genre et violence contre les enfants etc.) et iii) le contrôle et la surveillance des travaux (la supervision générale de l'exécution des travaux et l'exécution des marchés de travaux de l'entreprise, le contrôle technique et la surveillance des travaux, le suivi financier de l'exécution des travaux, la rédaction des rapports périodiques et circonstanciés, l'assistance aux réceptions provisoire et définitive des travaux etc.).

La durée totale des prestations de la mission est de onze (11) mois et l'estimation du niveau d'effort est d'environ 60 personnes mois.

Les travaux concernent : (i) pour ce qui est de la chaussée, l'aménagement et le bitumage d'une chaussée bidirectionnelle de largeur 10,20 mètres, la mise en œuvre

d'une couche de forme en grave naturelle, la mise en place d'une couche de fondation en grave latéritique naturel, la mise en œuvre d'une couche de base en grave concassée et la mise en œuvre d'un revêtement en béton bitumineux ; (ii) pour ce qui est des aménagements divers, la construction d'ouvrages d'assainissement et de drainage, l'aménagement des carrefours, l'éclairage public et la signalisation ; (iii) pour ce qui est du pont sur la rivière Kpélèou, Pont à poutres préfabriquées en béton armé (6 poutres) de largeur du tablier 13,2 m (une chaussée de 10,20m et 2 trottoirs de 1,5m) de longueur totale 40 m comprenant deux travées indépendantes de 20 m avec appui intermédiaire constitué de trois (3) piles ; les appuis extrêmes constitués de culées avec des murs frontaux ; et les fondations sont des semelles superficielles ancrées dans la roche et (iv) pour les mesures environnementales et sociales, la plantation d'arbres d'alignement le long de la voie, la construction de clôture d'infrastructures publiques le long de la route, la construction d'un coin repas à l'Ecole primaire publique (EPP) Kpélèouwayi et la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales.

Le détail des Termes de Référence (TdR) pour les prestations peut être obtenu à l'adresse indiquée ci-dessous.

3. Le Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Réforme Foncière, à travers la Personne Responsable des Marchés Publics invite les firmes de consultants (« Consultants ») éligibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus.
4. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes au « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) de la Banque mondiale de Juillet 2016 révisé en Novembre 2017, disponible sur le site web de la Banque mondiale (<http://www.worldbank.org>) ». La méthode de sélection est la « sélection fondée sur la qualité et le coût (SFQC) » telle que décrite dans le Règlement de passation des marchés.

La langue de soumission et de travail est le Français.

5. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte :
 - Etre un cabinet ayant au moins quinze (15) années d'exercice dans le secteur des bâtiments et travaux publics, de l'étude et du contrôle des travaux ;
 - Expérience confirmée dans la surveillance et le contrôle des travaux de voiries, d'ouvrages de drainages et d'ouvrages d'art ;
 - Trois (03) missions de nature, volume et complexité analogues à la présente mission au cours des cinq (05) dernières années dont au moins une en Afrique de l'ouest ou dans un environnement similaire.
6. Il est porté à l'attention des Consultants, les dispositions de la Section III, des paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 du Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) de la Banque mondiale de Juillet 2016 révisé en Novembre 2017, qui décrivent les politiques de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêt.

Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement solidaire ou d'un accord

de sous-traitant. En cas de groupement, tous les membres du groupement seront solidairement et conjointement responsables pour le contrat dans son intégralité, si sélectionné.

7. Les soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations complémentaires par demande auprès de la Personne Responsable des Marchés Publics du ministère de l'urbanisme, de l'habitat et de la réforme foncière, à l'adresse ci-dessous aux heures suivantes de service : de lundi à vendredi de 08h 00 min GMT à 12h 00 min GMT et de 14h 30 min GMT à 17h 00 min GMT.
8. Les manifestations d'intérêt, rédigées en français, portant la mention « **Manifestation d'intérêt pour le recrutement d'une firme pour les services de surveillance et de contrôle des travaux de construction du pont de kpélèouwayi ainsi que l'aménagement et le bitumage de la voie reliant la rue bitumée au niveau de l'abattoir à la route nationale (RN) n° 19 au niveau du centre Don-Bosco (1500 m) dans la ville de Kara** » doivent parvenir sous pli fermé en quatre (4) exemplaires dont un original, ou envoyées par courriel, au plus tard le **28/11/2022 à 10h 00 mn**, heure locale à l'adresse suivante :

***A l'attention de la Personne Responsable des Marchés Publics
du Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Réforme Foncière
Rue Nicolas Grunitzky, 3^{ème} étage Immeuble de la Direction Générale
de la Société des Postes du Togo à Nyékonakpoè,
bureau du point focal des marchés publics,
Tél. : (228) 22 22 44 86 / 22 22 57 78 / 92 70 77 49 / 91 52 16 86
E-mail : info@pidu-togo.tg / marchepublicmuhcv@gmail.com***

9. Les Consultants éligibles réunissant les qualifications requises et expériences pertinentes peuvent manifester leur intérêt à travers i) les qualifications pour exécuter les services ; ii) les références dans les missions similaires ; iii) les références clients des missions effectuées, iv) les brochures, prospectus etc.

Lomé, le 02/11/2022

La Personne Responsable
des Marchés Publics

Dr Bobolaté BLAODEKISSI